



Contribution FUCOPRI

Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz du Niger

Atelier Régional sur le foncier irrigué

Lecture du processus de sécurisation foncière en cours par les coopératives rizicoles

Ayouba HASSANE

Ouagadougou 17 – 18 juin 2016

Plan

- I. Présentation de la FUCOPRI**
- II. Comment les coopératives perçoivent la sécurisation foncière**
 - 2. 1 Cas d'un nouveau périmètre : Gabou « Kandadji »**
 - 2. 2. Cas d'un ancien périmètre : Namardé**

I. Présentation de la FUCOPRI

1.1. Qu'est que la FUCOPRI ?

- La Fédération des Unions des Coopératives de Producteurs de Riz du Niger
- Date de création 2001
- La FUCOPRI compte 13 unions dont 4 unions de femmes étuveuses avec 37 coopératives rizicoles totalisant environ 27.079 chefs d'exploitation et 31 groupements d'étuveuses avec 891 membres.

1. 2 But de la FUCOPRI

Développement économique, social et culturel de ses membres par l'amélioration de leurs conditions d'approvisionnement, de production et de commercialisation en passant par le renforcement de leurs capacités organisationnelles.

II. Rappel sur la genèse du processus de sécurisation foncière

- ▶ Avec le démarrage du projet Kandadji
- ▶ Besoin d'exproprier 38 000 personnes qui détiennent des droits coutumiers sur des terres
- ▶ La loi prévoit « une juste et préalable compensation » avant toute expropriation
- ▶ Une proposition de bail emphytéotique pour les propriétaires fonciers coutumiers
- ▶ Une proposition d'un second type de bail pour les agriculteurs qui ne sont pas des propriétaires traditionnels
- ▶ ONAHA travaille actuellement avec la GWI pour élargir le second type de bail à l'ensemble des agriculteurs des anciens périmètres

II Comment les coopératives perçoivent la sécurisation foncière

De quelle sécurisation veulent-ils?

Quel est leur niveau d'implication dans cette sécurisation?

Sécurisation foncière : soulagement ou frustration?

Cas d'un nouveau périmètre : Gabou,

- **Les modalités de compensation des terres perdues par les populations ont été négociées avec les populations**
- **Le bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour les propriétaires fonciers est le produit d'un consensus**
- **Un autre type de bail est proposé pour les non propriétaires**

Ce que nous avons aimé

- ▶ La concertation avec les populations
- ▶ La recherche d'un consensus
- ▶ Le système de répartition des parcelles
- ▶ Le fait que nous allons jouir de tous les droits sur les terres aménagées sauf la vente
- ▶ La durée du bail

Ce qui nous n'avons pas aimé

- ▶ Le retard dans l'obtention du bail
- ▶ Le fait que l'ONAHA dise qu'il va gérer les parcelles des exploitants non propriétaires de terres :

Merci

Pour votre attention